

1

(N^o 263.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 19 AVRIL 1842.

NATURALISATION ORDINAIRE.

*RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations,
sur la pétition de Jean Van Sazen.*

MESSIEURS,

Par requête du 4 janvier 1841, le sieur Van Sazen, né à Heemstede (Hollande), le 17 novembre 1815, demande la naturalisation ordinaire.

Il habite la commune de Kleine-Brogel (Limbourg), depuis 1829, et il y exerce sa profession d'instituteur; il a concouru en 1834 au tirage au sort de la milice, et il a satisfait aux obligations qu'elle lui impose; il se trouve depuis quelque temps à l'école normale de Rolduc, afin de se perfectionner dans les connaissances de son état.

La conduite du pétitionnaire a toujours été, et continue d'être à l'abri de tout reproche.

Les autorités estiment qu'il y a lieu d'accueillir favorablement sa demande.

Le rapporteur,

HENOT.

Le président,

DU BUS AÎNÉ.